

Code 2843

CARBOFURANE TECHNIQUE

Insecticide à utiliser en tant qu'ingrédient uniquement

**N° D'ENREGISTREMENT 19169
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE :

***Carbofurane 95,00%**

*(Dihydro-2,3 diméthyl-2,2 benzofuranyl)-7 n-méthylcarbamate.
Brevet américain n° 3,474,171

FMC Corporation
Agriculture Products Group
1735 Market Street
Philadelphia, PA 19103
215) 299-6000



DANGER POISON

CONTENU NET :

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. □

En cas d'inhalation, Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le carbofurane est un inhibiteur réversible de la cholinestérase. Ne pas utiliser d'oximes tels que 2-PAM. Commencer par administrer 2 mg d'atropine par voie intramusculaire. Suivant la réponse clinique, poursuivre le traitement jusqu'à apparition des symptômes de l'atropinisation (sécheresse de la bouche ou dilatation pupillaire). En cas de contact oculaire, instiller une goutte d'homatropine.

En cas d'urgence, appeler le (800) 331-3148.

Voir les précautions supplémentaires sur les autres panneaux.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES PERSONNES NON AUTORISÉES

Dangers reliés à la manipulation

Danger

Mortel en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'inhalation. Nocif en cas d'absorption cutanée. Ne pas respirer les poussières de produit. Porter un appareil respiratoire homologué CSA pour les pesticides efficace contre le carbofurane. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver avec soin à l'eau et au savon après manipulation du produit et avant de manger ou de fumer.

Dangers pour l'environnement

Ce produit est toxique pour les poissons, oiseaux et pour la faune. Ne pas rejeter dans des lacs, cours d'eau, étangs ou eaux publiques. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage du matériel ou l'élimination de déchets.

MODE D'EMPLOI

Cette substance doit être mélangée avant l'utilisation.

Substance exclusivement destinée à la fabrication d'un insecticide enregistré aux termes de la Loi sur les produits antiparasitaires.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Entreposage de pesticides

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Conserver uniquement dans les récipients d'origine. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter les températures excessives. Ouvrir les récipients avec précaution. Après utilisation, remettre les couvercles en place et fermer hermétiquement. Ne pas placer de produit concentré ou dilué dans des récipients pour aliments ou boissons. Ne pas contaminer d'autres pesticides, engrais, eau, aliments pour humains ou animaux par l'entreposage ou l'élimination de ce produit.

Élimination

Les fabricants de pesticides canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives dont on veut se départir et les contenants selon la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage de déversements.

Destiné exclusivement à un usage industriel

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))